

I. CHAMP D'APPLICATION ET BASES

A. Champ d'application des présentes conditions générales

1. Les présentes CGV régissent toutes les relations juridiques entre Gutmann Aluswiss SA et ses clients, y compris les offres, les négociations contractuelles et les contrats conclus.
2. Ils s'appliquent à :
 - la livraison de produits ou d'ouvrages Gutmann (désignés ci-après par « objets livrés »).
 - la fourniture de services en rapport avec les objets livrés (ci-après dénommés « services »).
3. Les présentes CGV font partie intégrante des relations juridiques entre Gutmann Aluswiss SA et le client, notamment des contrats conclus, sauf convention contraire expresse.
4. Les dérogations aux présentes CGV ne sont juridiquement contraignantes que si elles sont expressément proposées ou confirmées par écrit par Gutmann Aluswiss AG.

En passant commande, le client accepte que la livraison de produits et la fourniture de services par Gutmann Aluswiss AG se font exclusivement sur la base de ces conditions générales de vente (CGV). Le client reconnaît que Gutmann Aluswiss AG se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment. De telles modifications deviennent effectives et contraignantes pour toutes les relations commerciales futures dès qu'elles ont été communiquées au client.

L'application de conditions générales de vente (CGV) ou d'autres documents contractuels du client est expressément exclue. Ceci est valable même si de telles conditions ou documents ont été présentés à Gutmann Aluswiss AG lors des commandes, des confirmations de commande ou par d'autres moyens.

B. Offres et conclusion du contrat

Toutes les offres, listes de prix, descriptions de produits et de services, prospectus, plans et autres documents similaires de Gutmann Aluswiss AG sont sans engagement. Ils peuvent être modifiés ou retirés à tout moment, sauf si un caractère obligatoire est expressément garanti dans les documents concernés.

1. Les contrats contraignants avec Gutmann Aluswiss AG ne naissent qu'avec l'accord exprès de Gutmann Aluswiss AG.
2. L'accord est donné soit par une confirmation écrite de la commande ou de l'ordre, soit par la signature d'un contrat écrit, soit par l'exécution effective de la commande par Gutmann Aluswiss AG.
3. Les commandes et confirmations de commande du client ne constituent qu'une offre de conclusion d'un contrat et doivent être considérées comme non contraignantes jusqu'à leur confirmation par Gutmann Aluswiss AG.
4. Les confirmations de commande et d'ordre de Gutmann Aluswiss AG comprennent une présentation complète des produits à livrer et des prestations de service convenues.
5. En l'absence de confirmation de commande ou d'ordre, la description se base sur l'offre de Gutmann Aluswiss AG ou sur le contrat écrit signé par Gutmann Aluswiss AG.

C. Conditions de forme

1. Les déclarations sous forme de texte transmises ou enregistrées par le biais de médias électroniques (par exemple, e-mail, SMS) sont reconnues comme des déclarations écrites de la partie concernée.
2. Il incombe à l'expéditeur de fournir la preuve de la réception de ces déclarations par le destinataire ainsi que de leur retrait par ce dernier.
3. Ces déclarations sont réputées notifiées au moment où le destinataire les appelle.



GUTMANN
ALUSWISS

Conditions générales de vente (CGV)

GUTMANN Aluswiss AG, Schindellegi

D. Descriptions et matériel d'information

1. Les informations contenues dans nos descriptions, prospectus, plans et autres documents similaires concernant les produits livrés et les services sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications techniques et d'améliorations
2. Ces informations ne constituent des spécifications contraignantes que si elles sont expressément désignées comme telles.

II. BIENS À FOURNIR

A. Objet et étendue de la prestation

Les objets de livraison spécifiques et l'étendue des services sont définis de manière exhaustive dans le contrat correspondant.

B. Livraison et réception

1. Sauf accord contraire, toutes les livraisons sont effectuées à partir des usines Gutmann ou d'un fabricant tiers. Les risques ainsi que les frais de transport sont à la charge du client à partir de ce moment.
2. En signant le bon de livraison, le client confirme la réception de la marchandise dans le type et la quantité indiqués.
3. Le client est tenu de vérifier les objets livrés dès leur réception. Les éventuels défauts doivent être signalés par écrit dans les 10 jours suivants la réception. Les dommages dus au transport doivent être signalés dans les 5 jours. À défaut d'une telle notification, les objets livrés sont considérés comme acceptés. Le traitement ultérieur correspond à une acceptation tacite de la marchandise, les demandes de dommages et intérêts sont exclues à partir de ce moment.

C. Transfert des risques et réserve de propriété

Le client assume l'entière responsabilité de tous les risques de perte ou d'endommagement des objets livrés à partir du moment de leur livraison.

Les objets livrés restent la propriété de Gutmann Aluswiss AG jusqu'à leur paiement complet. Le client s'engage à participer à toutes les mesures nécessaires à la protection de la propriété de Gutmann Aluswiss AG. Avec la commande, le client autorise expressément Gutmann Aluswiss AG à inscrire la propriété des objets livrés dans le registre compétent pour les réserves de propriété.

D. Garantie

1. Gutmann Aluswiss AG garantit au client que les objets livrés sont exempts de tout défaut majeur de fabrication ou de matériel au moment de la livraison. D'autres garanties matérielles et juridiques sont exclues, sauf convention contraire expresse ».
2. Les demandes de garantie doivent être faites immédiatement après l'apparition de défauts. Gutmann Aluswiss AG peut examiner l'objet livré sur place ou demander son renvoi. Elle examine la réclamation et informe le client si elle est couverte par la garantie ou non.
3. Une notification de défaut est considérée comme complète lorsque toutes les informations suivantes sont à la disposition de GAS pour évaluation :
 - Description du défaut
 - Numéro de commande de GAS
 - Nombre d'objets concernés
 - Positions des opposés selon la confirmation de commande/le bon de livraison de GAS.
 - Photos du défaut

- 2 -



GUTMANN
ALUSWISS

Conditions générales de vente (CGV)

GUTMANN Aluswiss AG, Schindellegi

Une notification de défaut doit dans tous les cas être faite par écrit et de manière complète.

4. GAS s'engage à remédier aux défauts dès leur reconnaissance. Pour ce faire, il convient de lui accorder les délais usuels dans la branche. GAS n'est pas responsable des retards de livraison et des frais qui en découlent.
5. En cas de garantie, Gutmann Aluswiss AG peut, à sa discrétion, réparer gratuitement les défauts ou remplacer l'objet livré. Tout droit à la résiliation du contrat, à la réduction du prix ou au remplacement est exclu.
6. Gutmann Aluswiss AG n'assume aucune garantie si le client ou des tiers effectuent des modifications ou des réparations sans accord écrit ou s'ils traitent l'objet livré de manière inappropriée. En cas de réparation par le client ou un tiers, un devis préalable doit être établi dans tous les cas. Celui-ci nécessite également impérativement l'accord écrit de GAS avant son exécution.
7. Sauf convention contraire, les droits de garantie sont prescrits deux ans après la livraison.

E. Responsabilité et exclusion de responsabilité

La responsabilité est engagée conformément aux dispositions légales.

Gutmann Aluswiss AG n'est pas responsable des négligences légères, des dommages indirects et consécutifs ainsi que des manques à gagner, des économies non réalisées, des dommages dus à des retards de livraison ou de prestation, des actes ou omissions d'auxiliaires, qu'ils soient contractuels ou non, des dommages dus à des cas de force majeure tels que les phénomènes naturels, les incendies, les grèves, les guerres, les attentats terroristes et les ordres des autorités, ainsi que des dommages dus à une utilisation inappropriée, non conforme au contrat ou illégale des objets livrés ou des prestations de service ou à une collaboration insuffisante du client.

F. Produits tiers

Lors de la livraison de produits tiers, Gutmann Aluswiss AG n'agit qu'en tant qu'intermédiaire. Les revendications, telles que les garanties du fabricant, doivent être adressées directement au tiers concerné. Sur demande, Gutmann Aluswiss AG cède au client les droits correspondants envers le tiers. Toute garantie et responsabilité de Gutmann Aluswiss AG pour des produits tiers, y compris le démontage et le remontage, est exclue.

III. SERVICES

A. Objet et étendue de la prestation

L'objet et l'étendue des services sont définis de manière exhaustive dans le contrat.

B. Prestation de services

Le client doit vérifier immédiatement les services et signaler toute réclamation par écrit dans les 5 jours. Dans le cas contraire, elles sont considérées comme acceptées.

C. Garantie ou responsabilité en cas de responsabilité du résultat

Gutmann Aluswiss AG n'est responsable vis-à-vis du client que de l'exécution soignée des prestations de service, sans assumer la responsabilité des résultats. Pour plus de détails sur la responsabilité, voir le paragraphe II.E. des présentes CGV ».

En cas de responsabilité des résultats expressément convenue par Gutmann Aluswiss SA, le point II.D. des présentes CGV s'applique par analogie.

- 3 -

IV. RÉMUNÉRATIONS, PRIX ET FACTURATION

Les prix et les rémunérations se basent sur les offres et les listes de prix respectives de Gutmann Aluswiss AG.

1. Sauf convention contraire expresse, les prestations fournies par Gutmann Aluswiss AG doivent être rémunérées en fonction du temps passé. Les frais et le matériel sont facturés en sus. Si la situation de base change considérablement pendant la durée du contrat ou si des objets de livraison ou des services supplémentaires doivent être fournis par Gutmann Aluswiss AG, celle-ci peut adapter les rémunérations fixées en conséquence.
2. Tous les prix et rémunérations s'entendent hors TVA et nets, départ usine Gutmann, en francs suisses, sauf convention contraire. La TVA et les autres taxes sont à la charge du client.
3. Les frais d'expédition, d'assurance, d'emballage, de douane et autres dépenses similaires sont à la charge du client. Ceci est également valable lorsque Gutmann Aluswiss AG effectue les travaux de garantie, de réparation ou de maintenance sur les objets livrés.
4. Gutmann Aluswiss AG établit ses factures à sa discrétion, à l'avance ou après la livraison ou la fourniture de la prestation. En cas d'informations négatives sur la solvabilité, elle peut exiger un paiement anticipé.
5. Les factures de Gutmann Aluswiss AG doivent être payées dans les 30 jours suivant la date de facturation. Les déductions ne sont autorisées qu'en cas d'accord explicite. Toute compensation avec des contre-crédances est exclue.
6. La date d'échéance correspond à la date de péremption. Des frais supplémentaires s'appliquent à partir de la date d'une poursuite, y compris un taux d'intérêt de 5 %.
7. Les contestations de factures doivent être présentées par écrit dans un délai de 14 jours, faute de quoi elles sont considérées comme acceptées. Les paiements doivent être effectués dans les délais, même s'il manque des pièces non essentielles ou si des retouches sont nécessaires.

V. AUTRES DISPOSITIONS

A. Implication de tiers

Gutmann Aluswiss AG est en droit de faire appel à des tiers pour l'exécution du contrat.

B. Délais de livraison et dates limites

Gutmann Aluswiss AG s'efforce de respecter les délais de livraison convenus, mais n'assume aucune garantie à ce sujet. Des retards dus au client ou à des tiers, tels que des validations, signatures ou modifications tardives, peuvent entraîner des reports de délais pour lesquels Gutmann Aluswiss AG n'est pas responsable.

C. Obligations du client

Le client doit mettre à disposition en temps voulu tous les préparatifs et soutiens nécessaires pour les objets de livraison et les services. Cela comprend la mise à disposition des informations et moyens nécessaires, la communication écrite des prescriptions et exigences spéciales ainsi que l'octroi de l'accès nécessaire à Gutmann Aluswiss AG.

Le client doit suivre les instructions de Gutmann Aluswiss AG concernant les objets de livraison et les prestations de service.

D. Propriété et droit de la propriété intellectuelle

Gutmann Aluswiss AG et ses donneurs de licence conservent tous les droits sur les objets livrés, les services, les descriptions, les prospectus, les plans, les documents et les supports de données, y compris les droits de brevet et d'auteur. Le client reconnaît ces droits.

Gutmann Aluswiss AG confirme que les descriptions, prospectus, plans, documents et supports de données mis à disposition ne violent, à sa connaissance, aucun droit de tiers. Toutefois, aucune garantie n'est donnée à ce sujet.

E. Références

Gutmann Aluswiss AG peut utiliser le client et son logo dans sa liste de références, sauf si le client s'y oppose. Pour des références de projets plus détaillées et à des fins de marketing, l'accord du client sera demandé.

F. Protection des données

Le client autorise Gutmann Aluswiss AG à utiliser ses coordonnées pour le marketing de produits et services similaires. Cette autorisation peut être révoquée à tout moment.

G. Validité partielle

La nullité de certaines dispositions des présentes CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions.

H. Droit applicable et juridiction compétente

Toutes les relations juridiques entre le client et Gutmann Aluswiss AG sont soumises au droit suisse.

Le lieu de juridiction exclusif est le siège de Gutmann Aluswiss AG. Gutmann Aluswiss AG peut toutefois également faire appel au tribunal du domicile du client. Les compétences locales impératives, en particulier pour les contrats de consommation, restent réservées.

Stand: Juli 2024